

<https://enseignants.se-unsa.org/Indemnite-Covid-pour-tous-les-directeurs-le-SE-Unsa-ne-lache-pas>



Indemnité Covid pour tous les directeurs : le SE-Unsa ne lâche pas

- Direction et fonctionnement d'école -

Date de mise en ligne : lundi 21 septembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Malgré les annonces du ministre lors de sa conférence de presse, l'indemnité exceptionnelle ne concernerait que les directrices et directeurs en poste au mois de septembre 2020. Le SE-Unsa demande solennellement à J.-M. Blanquer de la verser aussi à celles et ceux qui occupaient cette fonction au printemps dernier et l'ont quittée depuis.

Indemnité d'investissement ou de responsabilité ?

Le 26 août, lors de sa conférence de presse, le ministre a annoncé une indemnité pour les directrices et directeurs d'école pour *tenir compte de leur investissement exceptionnel pendant la crise Covid*. Depuis, le décret examiné en Comité technique ministériel a traduit cette annonce en une indemnité de responsabilité pour la rentrée 2020. Il exclut ainsi les personnels qui assumaient les fonctions de directrices et directeurs d'écoles au printemps dernier et qui ont depuis quitté ces fonctions.

Pour une reconnaissance de l'engagement de la totalité des directeur-rices

Malgré les amendements du SE-Unsa, le texte n'a pas évolué sur ce point. Le SE-Unsa a écrit au ministre pour lui demander solennellement de revenir sur cette situation et de reconnaître l'engagement de la totalité des directrices et directeurs d'école au moment de cette situation inédite où il a fallu en urgence organiser la continuité pédagogique, l'accueil des enfants de personnels prioritaires puis la réouverture en plusieurs étapes selon les fortes contraintes des protocoles sanitaires successifs.

>> [Lire notre courrier au ministre](#)

>> Lire aussi notre article [Direction : on met la pression !](#) et soutenir notre action.